

A lire avant de commencer les cours

Pour les cours en visio conférence :

Le lien pour télécharger Zoom en fonction de votre ordinateur (pc ou mac) :

<https://zoom.us/fr-fr/zoomrooms/software.html>

Le lien pour me rejoindre à l'heure du cours :

<https://us02web.zoom.us/j/7729492106?pwd=OHpISWRTWU02aC9VNjZpa0t4c3VuQT09>

Matériel à avoir en sus de celui indiqué plus bas : 1 paille avec un verre d'eau à moitié rempli, un gobelet en plastique ou en carton

Pour préparer au mieux cette rentrée, je souhaite vous transmettre certaines informations :

- > Tout d'abord, pour faire face au contexte sanitaire actuel, je souhaiterais privilégier pour tous ceux qui seraient d'accord des cours en visio grâce au logiciel zoom. Lors du confinement, n'ayant pas eu d'autre choix, je donnais tous mes cours en visioconférence et j'ai eu de très bons retours de la part des élèves que ce soit en cours individuels ou en cours collectifs.

Bien sûr si vous préférez les cours en présentiel, cela est également possible, je garderai le masque toute la séance mais l'élève ne portera pas de masque pendant le cours. Voici les autres mesures que je compte mettre en place :

- j'ai installé un paravent de plexiglass dans la salle de cours,
 - **port du masque obligatoire à l'arrivée et à la sortie** (et comme dit plus haut pour ma part, je le garderai toute la séance),
 - Gel hydroalcoolique à disposition,
 - Aération des locaux entre les élèves,
 - et je passerai des lingettes désinfectantes sur le tabouret et le pupitre,
 - **matériel à apporter par vos soins : votre stylo, votre bouteille d'eau, vos paroles et un carnet si vous souhaitez noter certaines choses.**
- > En ce qui concerne le paiement des cours, **je n'accepte que les espèces ou les règlements par virement** (vous trouverez en pièce jointe mon RIB afin que puissiez l'enregistrer si vous choisissez ce mode de règlement)
 - > **Je ne prends plus les chèques et je ne suis pas équipée pour prendre la CB.**

Pour les règlements par virement, chaque cours devra être pré-réservé mais c'est seulement la réception du règlement au minimum 48 heures à l'avance qui valide le créneau.

- > Pour ceux qui ont choisi de prendre le forfait découverte de 6 cours, celui-ci est à régler en une seule fois avant de commencer les séances (voir les autres conditions sur mon site internet <https://coursdechantlyon.fr/tarifs>)
- > Enfin, les cours annulés moins de 48 heures à l'avance (sauf raison grave) sont dus.

Au plaisir de vous rencontrer et merci d'avoir pris le temps de me lire,

Hélène

Il est précisé qu'une seule personne peut suivre le cours que ce soit en visioconférence ou en présentiel (sauf bien sûr s'il a été convenu en amont que le cours est réglé pour plusieurs personnes).

D'autre part, vous pouvez si vous le souhaitez enregistrer l'audio, mais il doit rester pour votre usage personnel et exclusif.